

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3.2 PLAN DES SERVITUDES

Département de l'Hérault

Echelle : 1/2 500 ème

**LEGENDE :**

- Emprise de la servitude I4 relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- Servitude I4 relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- Servitude I4 relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Pylône)
- Servitude I6 relative à l'exploration et à l'exploitation des mines et carrières (ensemble de la commune)
- Servitude PT1 relative à la protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques
- Servitude PT2 relative à la protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- Servitude T1 relative aux voies ferrées

**Plan de Prévention du Risque Inondation - Cours d'eau : l'Hérault**

- PPRI Zone rouge
- PPRI Zone bleue
- PPRI Zone de précaution
- PPRI Zone indéterminée
- PPRI Zone de précaution hors zone d'aléa

